

VILLE de PERROS-GUIREC
(Côtes d'Armor)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 18 février 2021**

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers présents (pour partie)	24
Nombre de pouvoirs (pour partie)	8
Nombre d'absents	0

L'An deux mil vingt et un le dix huit février à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de PERROS-GUIREC, dûment convoqué, s'est assemblé à l'Espace Rouzic, permettant de respecter les règles sanitaires prévues dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire, sous la présidence de **Monsieur Erven LÉON, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Erven LÉON **Maire** - M. Christophe BETOULE - Mme Catherine PONTAILLER (pour partie, arrivée à 20h30) - M. Jean-Jacques LE NORMENT (pour partie, départ à 21h05) - Mme Rosine DANGUY DES DESERTS - M. Guy MARECHAL - M. Yannick CUVILLIER, **Adjoint au Maire**, Mme Annie HAMON - M. Christophe TABOURIN - Mme Laurence THOMAS - M. Roland PETRETTI – Mme Patricia DERRIEN - M. Jean-Claude BANCHEREAU - Mme Elda DAUDE - M. Thierry LOCATELLI – Mme Anne-Laure DERU-LAOUENAN - M. Patrick LOISEL - M. Pierrick ROUSSELOT - Mme Véronique BOURGES – M. Alain NICOLAS - Mme Vanni TRAN VIVIER (pour partie, arrivée à 19h45) - M. Jean-Pierre GOURVES – Mme Brigitte CABIOCH-TEROL - Philippe SAYER, **Conseillers Municipaux**, formant la majorité des membres en exercice.

POUVOIR :

Catherine PONTAILLER (pour partie)	Pouvoir à Guy MARECHAL
Jean-Jacques LE NORMENT (pour partie)	Pouvoir à Erven LEON
Justine JALLIFFIER	Pouvoir à Christophe BETOULE
Maryvonne LE CORRE	Pouvoir à Annie HAMON
Gwénaél LE GUILLOUZER	Pouvoir à Roland PETRETTI
Katell LE GALL	Pouvoir à Christophe TABOURIN
Jean BAIN	Pouvoir à Patrick LOISEL
Vanni TRAN VIVIER (pour partie)	Pouvoir à Pierrick ROUSSELOT

ABSENT EXCUSÉ :

Néant

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, **Guy MARECHAL** ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2021-14-7.1

TARIFS 2021 BUDGET PRINCIPAL, BUDGET DES POMPES FUNEBRES ET BUDGET DES PORTS (HALLE A POISSONS)

Jean-Jacques LE NORMENT demande au Conseil Municipal d'approuver la suppression du tarif 4) Taxe d'inhumation (budget des pompes funèbres) conformément à la Loi de finances n°2020-1721 du 29 décembre 2020, article 121 abrogeant l'article L.2223-22 et l'alinéa 9 de l'article L.2332-3 du Code Général des collectivités locales

Ces tarifs énumérés ci-dessous sont les suivants :

Cimetières

- 1) Concessions Columbarium
- 2) Concessions caverne
- 3) Concessions cimetières
- 4) Taxe d'inhumation (budget des pompes funèbres) supprimée
- 5) Tarifs fossoyage (budget des pompes funèbres)

Occupation du domaine public

- 6) Sans objet
- 7) **Tarifs des marchés** et occupation trottoirs et terrasses
 - 7.1) Commerçants non sédentaires
 - 7.2) Commerçants sédentaires
- 8) Tarifs des droits de place
- 9) Occupation temporaire du domaine public
- 10) Parcs de stationnement (du 1^{er} avril au 3 novembre 2021)
- 11) Parcs de stationnement clubs de plongée
- 12) Droit de place pour jeux au Linkin (Forfait charges comprises)

Location de locaux communaux

- 13) Tarifs des locations pour les MNS
- 14) Sans objet
- 15) Sans objet
- 15 bis) Tarifs de location La Caravelle
- 16) Tarifs de la halle à poissons (budget des ports)
- 17) Tarifs des salles de la capitainerie (budget des ports) - cf délibération CVAC
- 18) Sans objet
- 19) Utilisation de la salle au gymnase Le Jannou pour structure gonflable
- 20) Tarifs salle Roch Stur - cf délibération CVAC

Tarifs divers

- 21) Tarifs des photocopies
- 22) Sans objet
- 23) Tarifs des flèches indication Hôtel Restaurant
- 24) Interventions des services techniques sur le domaine public ou privé

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré
Le 18 février 2021
Pour extrait conforme
Le Maire

